

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° AC262

présenté par

Mme Pouzyreff, Mme Charvier, Mme Calvez, Mme Bergé, M. Bois, M. Bouyx, Mme Brugnera, Mme Cazarian, Mme Charrière, M. Claireaux, Mme Colboc, M. Cormier-Bouligeon, Mme Jacqueline Dubois, M. Freschi, M. Gérard, Mme Granjus, M. Henriët, M. Kerlogot, Mme Lang, M. Le Bohec, Mme Mörch, Mme Muschotti, Mme Piron, Mme Provendier, Mme Racon-Bouzon, Mme Rilhac, Mme Rixain, M. Cédric Roussel, M. Sorre, M. Studer, M. Testé, M. Vignal et les membres du groupe La République en Marche

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

I. – À la deuxième phrase de l’alinéa 234, substituer aux mots :

« ou une collectivité territoriale »

les mots :

« , une collectivité territoriale, une fondation reconnue d’utilité publique ou une association ».

II. – Après la même deuxième phrase phrase, insérer la phrase suivante :

« À ce titre, un effort particulier sera réalisé pour améliorer le recours au dispositif des CIFRE par les associations, collectivités locales, le secteur marchand à but non lucratif comme l’économie sociale et solidaire ou encore pour les groupements professionnels qui ne représentent aujourd’hui que 6 % du total des structures d’accueil. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Depuis le début des années 2000, de nouvelles collaborations de recherches partenariales ont émergé. Les types d’organisations et d’entreprises engagées dans des actions de recherche avec nos établissements publics se sont diversifiés. Ces nouvelles formes de recherches partenariales représentent un potentiel de mobilité supplémentaire pour les chercheurs, un nouveau terrain à l’innovation et de nouveaux canaux de transferts de connaissance qu’il faut accompagner. ».